

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01363

Numéro SIREN : 808 047 310

Nom ou dénomination : A2B SAVOIE

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt 20336

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/20336

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : A2B SAVOIE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 808 047 310

N° gestion : 2014 B 01363

20336

A2B SAVOIE

S.A.S. au capital de 20 000,00 Euros

Siège social : 398 ROUTE DU COL DE L'EPINE
73470 NOVALAISE

R.C.S CHAMBERY : 808 047 310

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES REUNIE LE 1 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et le premier novembre, à dix-huit heures trente, les actionnaires de la société A2B SAVOIE, société par actions simplifiée au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé au 398 Route du Col de L'Epine 73470 NOVALAISE, se sont réunis,

Monsieur Jean-Denis BIVILLE détenant 40 actions,
Monsieur Jean André BIVILLE détenant 160 actions.

actionnaires de la société **A2B SAVOIE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

Monsieur Jean André BIVILLE, préside la séance en qualité de président et actionnaire.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Démission du directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Jean-Denis BIVILLE de ses fonctions de directeur général notifiée le 1 Octobre 2019. Ce changement de directeur général prendra effet à compter du 1 Novembre 2019.

Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



497

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de ne pas nommer de nouveau directeur général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

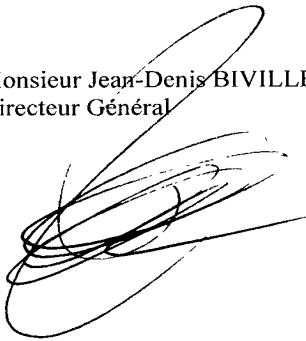
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée ;

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Monsieur Jean-Denis BIVILLE
Directeur Général

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Monsieur Jean André BIVILLE
Président

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a few loops and a horizontal base.